



Eglise évangélique ADD de Châteauroux

3 rue de la Concorde
36000 Châteauroux

Association Cultuelle- Loi du 01.07.1901 et du 05.12.1905 – Déclarée en Préfecture de l'Indre le 14.09.1960 sous le N° W362001304

PROTOCOLE D'UTILISATION DU BATIMENT DE L'EGLISE

VERSION SIMPLIFIEE

Chers frères, chères sœurs et ami(e) s en Christ

Pour la protection des uns et des autres, voici quelques règles à suivre pour le bon déroulement de nos cultes :

1. Les cultes se dérouleront le samedi à 19h et le dimanche à 10h.
2. Il est impératif de vous inscrire avant de venir au culte. Pour s'inscrire, appelez le 06 52 25 75 33 et précisez à quel culte vous souhaitez participer.
3. Le port du masque est obligatoire dans l'église.
4. Les embrassades, les poignées de mains et les contacts physiques sont interdits dans l'église.
5. Evitez de vous attrouper devant l'église avant et après les cultes à plus de dix personnes.
6. Désinfectez-vous les mains à l'entrée et à la sortie de l'église. Une lotion hydro alcoolique est mise à votre disposition.
7. Pour accéder aux toilettes, la désinfection des mains est également obligatoire avant d'entrer dans les toilettes et à la sortie de ceux-ci. Une lotion hydro alcoolique est également mise à votre disposition.
8. Si vous êtes une personne fragile ou à risque, il est souhaitable de rester chez vous pour l'instant pour votre propre protection.
9. Dans l'église, gardez les règles de distanciation et circulez selon les fléchages au sol.
10. Il n'y aura pas de service de cène lors des cultes. Vous pourrez la prendre chez vous.
11. Il n'y aura pas de culte des enfants ni de service de garderie.
12. Pour les dimes et les offrandes, une boîte fixe est installée dans l'église. Vous pourrez y mettre ce que vous avez mis à part pour le Seigneur.